



12-12-58

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Terres & Forêts de bien vouloir faire faire un plan de subdivision des terrains de villégiature sur la Rive Ouest du Lac Labelle à partir du barrage, sur le lot numéro 17 du rang "C" jusqu'au lot numéro 38 du même rang dans le Canton de Labelle, cette partie étant la continuation des deux plans déjà préparés par l'arpenteur Jean-Paul Axlarie sur lesquels plans la grande majorité des terrains sont déjà vendus et ce dès l'été prochain.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Georges Rodard*  
Secrétaire-Trésorier

Adoptée

*Gaston Baudart*  
Maire

9-1-59

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi neuf janvier mil-neuf-cent-cinquante-neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson, Ovilé Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf janvier mil-neuf-cent-cinquante-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de la Chasse et de la pêche de bien vouloir faire ensemençer les lacs suivants en 1959;

Lac Labelle , truite grise	10,000
Lac Caribou , " "	3,000 ou mouchetées
Lac Mitchell, " "	1,000 ou mouchetées
Lac Vert ,	5,000 truites mouchetées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Transports à Ottawa de bien vouloir poser des bouées sur le Lac Labelle à cinq ou six endroits où il y a des récifs qui sont un danger sérieux et constant pour la navigation et les embarcations à moteurs; et ce dès l'été prochain .

9-1-59

PROVINCE DE QUÉBEC



Le Lac Labelle long d'environ douze milles, sur les rives duquel sont construits près de 300 résidences d'été dans les eaux duquel circule à tous les jours durant la saison d'été un nombre très considérable d'embarcations; représente un danger à cause de ces pointes de roc à fleur d'eau sur lesquelles il serait assez facile d'y installer solidement à l'eau basse des piliers en béton ou indications disposées à prévenir les tragédies ou accidents graves.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Henri Courtemenche, Secrétaire-d'Etat et député du Comté de même que à l'Honorable Ministre des Transports à Ottawa.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien de bien vouloir faire faire le creusage des fossés le long de la voie ferrée sur le terrain de la Compagnie sur les lots numéros 37 à 40 inclusivement du rang "F" Canton de Joly sur la ligne entre Labelle et La Macaza et d'y abaisser aussi les calvettes et ponceaux qui ne seraient pas suffisamment bas pour égoutter le terrain avoisinant.

Et ce à la suite de travaux de drainage exécutés l'été dernier par le Ministère de l'Agriculture du Québec pour le compte de la municipalité dans le rang précité.

Et que les travaux demandés à la Cie, Canadian Pacific soient exécutés aussitôt possible au printemps ou au début de l'été.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à monsieur Pierre Bohémier, député de même que au Ministère de La Colonisation à Québec de bien vouloir nous obtenir les octrois suivants pour l'amélioration de nos chemins de colonisation le printemps prochain, à savoir;

Chemin du Lac Labelle, Côté Est, le prolongement des travaux d'élargissement et d'amélioration à compter du lot numéro 6 rang "I" Canton Minerve jusqu'au lot numéro 33 rang "A" Canton de Labelle, \$10,000.00.

Chemin de raccordement entre la route Labelle- La Minerve et le chemin Côté Est du Lac Labelle traversant les lots 25 et 26 du rang "G" et 29 du rang "H" \$2,000.00

Montée Miljours, lots 7 rang "D" et 35 rang "E" prolongement d'un ponceau et remplissage \$500.00.

Chemin du Lac Vert, lots 8 à 12 rang "A" et 13 à 23 rang "N" Canton de Joly ----- \$1,000.00.



9-1-59

Montée Brassard , gravelage, 9 à 16 rang "G" ----- \$500.00  
 Chemin rang "A" , " " lot 1 à 25 ----- 500.00  
 Chemin lot 10 à 18 rang "H" et 5 à 10 rang "I" ----- 1,000.00

Et que copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Pierre Bohémier, député de même que au Ministère de La Colonisation, à Québec.

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE; les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la Corporation Municipale du Canton de Joly , pour l'année 1958 s'établissent comme suit;

DEPENSES:

ADMINISTRATION GENERALE	Conseil du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1959-----	\$383.34
	Salaire du Secrétaire-trésorier	600.00
	Vérification des livres et comptes	40.00
	Abonnement à la Revue Municipale	13.65
	Assurance garantie	10.00
	Loyer de salle municipale	50.00
	Rôle d'évaluation et frais d'élection	150.00
	Intérêts sur emprunt temporaire	63.00
	Remboursement sur emprunt temporaire	650.00
	Timbres postes, frais enrégistrement, frais de banque, téléphone, annonces, papeterie de bureau, etc.	150.00
TRAVAUX PUBLICS	Ramassage ou enlèvement de déchets	400.00
	Entretien de chemins d'hiver	6,000.00
	" " " " d'été	1,550.00
Bien Etre Social et Assistance Publique	Remboursement au Service de l'Assistance Publique de Québec pour hospitalisation d'indigents; et au Ministère du Bien Etre Social et de La Jeunesse pour Service Social	\$ 1,415.44
	Total	<u>\$ 11,475.43</u>

REVENUS:

SUBVENTIONS	Octroi pour entretien de chemins d'hivers (Voirie)	\$ 4,907.00
	Remises " " " " "(Village)	160.00
	" " " " "(Lacoste)	30.00
	" " " " "(Comté)	40.00
	Enlèvement des déchets ou vidanges (Lac Labelle)	400.00
	Remboursement à recevoir sur frais hospitalisation	200.00
	<u>\$ 5,737.00</u>	

Attendu que d'après le budget ci-dessus cette Corporation aura à pourvoir au cour de l'année 1959 à des dépenses se totalisant à \$11475.00.

A TTENDU QUE POUR défayer les dites dépenses, cette Corporation prévoit des revenus non fonciers s'élevant à \$5,737.00

*nil*  
*nil* *nil*  
*nil*



9-1-59

ATTENDU, que pour solder la différence entre les revenus non-fonciers et les dépenses il est requis une somme de \$5,788.43 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité.

IL EST EN CONSÉQUENCE RESOLU: qu'une taxe foncière générale au taux de \$1.20 par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour fins administrative générale aux fins de pourvoir au paiement de dépenses mentionnées au budget ci-devant.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*George Godard*  
*Secrétaire-Trésorier*

Adoptée

*Gaston Baudart*  
*Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le vendredi treize mars mil-neuf-cent-cinquante-neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs, les conseillers; Maurice Brisson, Roger Bisson, ~~Maxime~~ ~~David~~, Arthur Francoeur, fils, Napoléon Francoeur et Ovide Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf janvier mil-neuf-cent-cinquante-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le conseil appuie la requête signée par quelques propriétaires du rang "A" demandant le creusage d'un embranchement du cour d'eau "Décharge du lac Chaud" afin de drainer complètement l'étendue de terrain à être égoutter, et ce dès le printemps prochain. (1959)

Adoptée

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées aux charges suivantes;

Estimateurs; Damien David, Edouard Léonard et Emilien Charette.

Inspecteurs Agraires; Raoul Francoeur, Oscar Saindon, Gérard Valiquette.

Gardiens d'Enclos publics; René Jubinville, Pierre Clot, Henri Terreault.

13-3-59



IN SPÉCTEURS DE VOIRIE: Rang "A" Jean-Paul Brassard  
" "B" Lucien David  
" "C et I" Jean Godard  
" "D, E, F" Gérard Brisson  
montée Brassard " G, H Damien David  
Chemin Chapleau " G. H Daniel Brousseau  
" H, I Rene Clot  
Lac Labelle Côté Est " L, A, B. Jos Terreault

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Fond de Construction Hopital Ste-Justine	\$20.00
La Revue Municipale abonnement 1959	13.65
La Prévoyance, Assurance garantie	10.00
Louis Doucet, vérification des livres 1958	40.00
Noel Décosse, régistrateur, avis mutation	2.70
Aimé Laporte, sablage	10.00
Canadian Pacific Railway, entretien crossing	11.88
Roger Bisson, entretien cloture de montée	50.05
Imprimerie St-Jovite, Reçus de taxes	38.15
Enveloppes	20.76
avis de taxes	58.35
Maitre de postes de Labelle, timbres-poste	38.00
Hopital Ste-Justine, re: Françoise Frappier	8.00
Corporation du Comté de Labelle, Ent. Chemins	100.00
Ministère du Bien-Etre Social, service social	179.51
Ministère de La Santé, Frais d'hospitalisation	748.15

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1958 tel que dressé par monsieur Louis Doucet, comptable, soit accepté.

Adoptée

Le conseiller Ovila Lejeune donne avis de la présentation d'un règlement imposant une taxe sur tous les établissements de Commerces dans les limites de cette municipalité de même que sur les commerçants étrangers.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Adoptée

*George Godard*  
Secrétaire-Trésorier

*Gaston Baudart*  
Maire



10-4-59

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le vendredi dix avril mil-neuf-cent-cinquante-neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Napoléon Francoeur et Ovila Lejeune formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du treize mars mil-neuf-cent-cinquante-neuf soient adoptées et signées

Adoptée

Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire, (S.R.Q. 1941 Ch. 2) à partir de minuit et une minute, le dimanche vingt-six avril mil-neuf-cent-cinquante-neuf, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et ce jusqu'au dimanche vingt-cinq octobre mil-neuf-cent-cinquante-neuf à minuit et une minute alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'observatoire de Greenwich. Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable Ministre des affaires municipales pour approbation. Adptée.

Il est résolu que monsieur Damien David, inspecteur de Voirie soit autorisé à construire deux calvettes en bois dans le chemin conduisant chez monsieur Réal Bélisle.

Adptée

Il est résolu que le contrat pour le ramassage des vidanges au Lac Labelle, le vendredi de chaque semaine à compter du 26 juin jusqu'au 11 septembre inclusivement soit accordé à monsieur Oscar Saindon pour le même arrondissement que l'an dernier et à monsieur Henri Terrault pour son arrondissement, le même que l'an dernier, et ce pour le même prix de \$200.00 chaque'un pour la saison y compris la location du dépôt.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Oscar Saindon soit avisé, comme inspecteur agraire, de se rendre sur le terrain de monsieur Maurice Labonté et Léon Cédilotte après avoir avisé les intéressés, pour visiter le cour d'eau existant sur les lots 14- et 15 du rang "A" et faire rapport du résultat de sa visite.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de bien vouloir nous obtenir un octroi pour la construction d'un mur de protection sur les rives de la Rivière Rouge vis à vis les lots numéros 5 et 6 du rang "B" Canton de Joly ou des dommages considérables sont causés au terrain par le courant de la rivière à chaque année.

Adoptée

Il est résolu que le règlement n<sup>o</sup>.78 ordonnant l'ouverture d'un chemin public à travers les rangs "D" et "E" du Canton de Labelle et partie des lots 31 à 46 du rang "1" du même Canton, verbalisant le dit chemin soit adopté.

Adoptée



10-4- 59

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Corporation du Village de Labelle, dégelage calvettes	18.00
Damien David , travaux entretien de chemins	36.75
Georges Godard, voyage à Mont-Laurier, re; Frappier	8.00
Hopital Ste-Justine , compte de transport ambulance	8.00

Adoptée

Il est résolu que le règlement no. 77 imposant une taxe de commerce sur tous les établissements commerciaux de la municipalité et par le fait même sur les commerces étrangers soit adopté, et que messieurs ; Maurice Brisson, Alexandre Terreault et Ovila Lejeune soient nommés par le conseil pour surveiller les commerçant étrangers et en aviser le secrétaire de la municipalité après le 1er mai 1959 date à laquelle le règlement no. 77 deviendra en force.

*Georges Godard*  
Secrétaire-Trésorier

Adoptée

*Gaston Boudart*  
Maire

REGLEMENT NO. 77

10-4- 59

Imposant une taxe de commerce sur tous les établissements commerciaux, colporteurs, vendeurs, résidents dans les limites de la municipalité ou non résidents.

ATTENDU, que demande à été faite au Conseil de cette municipalité de bien vouloir adopter un règlement imposant un droit annuel, taxe ou licence sur tous les commerces, manufactures, établissements commerciaux ou financiers, occupations, arts métiers ou moyens de profits ou d'existence exercés ou exploités par une ou des personnes, sociétés ou corporations dans la municipalité, tel que ci-dessous déterminé;

Le présent règlement décrète l'imposition d'une taxe, licence ou permis annuel ;

1. Sur toutes personnes faisant le commerce d'épicerie-restaurant, par année -----\$5.00
2. Sur toute personne faisant le commerce de poisson de porte en porte, par année-----\$60.00
3. Sur toute personne faisant le commerce du lait, de la crème du beurre et des oeufs de porte en porte, par année-----\$60.00
4. Sur toute personne faisant le commerce ~~aux lait~~ de fruits et légumes, par année \$60.00 de porte en porte.
5. Sur toute personne faisant le commerce de la viande, de porte en porte, par année -----\$60.00
6. Sur toute personne faisant le commerce de linge de porte en porte, par année----- \$60.00
7. Sur toute personne personne faisant le commerce de colporteur, par année ----- \$60.00





10-4-59

8. Sur toute personne faisant le commerce de machines agricoles, stie mécaniques, automobiles, camions, par année----- \$60.00
9. Sur toute personne faisant le commerce de boulanger de porte en porte, par année----- 5.00
10. Sur toute personne faisant le commerce de biscuit ,pâtisseries, confiserie, de porte en porte, par année-----\$60.00
11. Sur toute personne faisant le commerce de taxi, par année \$5.00
12. Sur toute personne opérant une boutique à bois , forge, charron, etc. par année ----- \$5.00
13. Le mot personne dans le présent règlement désigne toute personne, syndicat, société, corporation ou compagnie.
14. Toute personne ne résidant pas dans la municipalité ou y résidant depuis moins de trois mois devra payer une taxe ou licence 50% plus élevée que ceux qui y résident depuis trois mois ou plus dans la municipalité.

La dite taxe ou licence sera émise pour une durée d'un an à compter du premier jour de mai de chaque année jusqu'au 30 avril de l'année suivante et sera payable, le ou avant le 1er mai de chaque année au bureau de La Corporation, ou en tout temps de l'année avant l'exercice du droit pour lequel une licence est requise en vertu du présent règlement, toute portion d'une année sera considérée comme une année entière.

xii. S ont cependant exempts des taxes , licences ou permis imposées par le présent règlement , les horticulteurs, les agriculteurs, les apiculteurs, et les cultivateurs en général qui vendent seulement que le produit de leur ferme , de même que les sociétés coopératives agricoles et les syndicats coopératifs agricoles.

Sont aussi exempts des taxes imposées par le présent règlement, les commis voyageurs prenant des commandes ou vendants des articles sur échantillons, catalogues ou liste de prix , chez les marchands seulement.

15. Toute personne refusant ou négligeant de se conformer aux prescriptions du présent règlement sera passible d'une amende n'excédant pas \$25.00 avec en plus les frais et à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les 15 jours du prononcé du jugement, à un emprisonnement n'excédant pas quinze jours.
16. Toute offense ou négligence de se conformer aux prescriptions imposées par le présent règlement constituera pour chaque offense une peine séparée , s'il y a mauvaise foi ou répétition des mêmes actes.

Le présent règlement sera publié et deviendra en force selon la loi.

*Geo Godard*  
Secrétaire Trésorier

Adopté  
*Gaston Boudart*  
Maire

12- 6-59

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi douze juin, mil-neuf-cent-cinquante-neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, ~~Maurice Brisson~~, Napoléon Francoeur et Ovila Lejeune, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du dix avril mil-neuf-cent-cinquante-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 77 soit amendé aux articles 4, 5, 6 et 7 de façon à réduire de \$60.00 à \$40.00 la taxe à être payée par les résidents de la municipalité pour les commerces mentionnés aux articles précités. Avis de motion est donné de la présentation d'un règlement amendant le règlement numéro 77 (taxe de commerce) dans le but de réduire le montant à être payé par les commerces mentionnés aux articles ; 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 du dit règlements.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir nous obtenir un octroi d'au moins \$2,000.00 pour l'élargissement du chemin traversant les lots numéros 22 à 26 inclusivement Canton de Joly, dans la partie du haut de ces lots.

Adoptée

Il est résolu de demander au Ministère de l'Agriculture de la Province de bien vouloir se charger au nom et pour le compte de la Corporation de l'exécution des travaux de drainage projetés dans le cour d'eau des rangs "D" & "E" au prix de \$200.00 et dans les conditions mentionnées dans la lettre du Sous-Ministre de l'Agriculture en date du 29 avril 1959.

Il est également résolu que la Corporation s'engage à payer le prix susmentionné à la requisition du Ministre ou de ses proposés et à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire poser des cables aux gardes-fous sur la route Labelle-La Macaza aux endroits dangereux où il n'y a que des poteaux.

Et de poser une indication pour une zone de 30 mille de chaque côté du restaurant de Mme . Liliane Ellinger sur la route no. 11 à l'entrée du Village de Labelle.

Adoptée



12-6-59

Il est résolu que le conseil donne son approbation à la reconstruction de la ligne d'Électricité entre St-Jovite et Labelle sur la route no. 11, pour la partie comprise dans les limites de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la Cie Gatineau Power et à La Régie Provinciale des Services Publics de bien vouloir faire faire l'inspection de la partie de la ligne de distribution de l'électricité comprise dans les limites de cette municipalité sur la route Labelle-La Macaza afin de pouvoir localiser et corriger la cause du trouble existant depuis la construction de cette ligne qui cause un bruit insolite dans certaines demeures et qui de plus nécessite le remplacement après chaque orage électrique des transformateurs posés sur cette ligne.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Jean-Jacques Bertrand, Ministre des Terres & Forêts de bien vouloir lever la suspension qui existe depuis plus de cinq ans sur la vente par le Département des terrains de villégiature actuellement sous bail, sur lesquels les améliorations requises par le Gouvernement lors de la location ont été remplies par le locataire et dont le bail date de cinq ans ou plus.

Comme de nombreuses demandes ont été faites au bureau de cette Corporation concernant l'interdiction sur la vente de ces terrains; étant donné qu'il y a un malaise et un climat d'incertitude évident chez la très grande majorité des locataires depuis l'interdiction imposée par le Ministre depuis 5 ans sur l'émission de Lettres-Patentes en faveur de ces lots.

Considérant qu'il y a près de 400 terrains de villégiature sous bail dans notre municipalité et que ces restrictions paralysent les améliorations à être faites sur ces terrains à la suite de l'incertitude existante parmi ces locataires et de ce fait contribue à faire perdre un montant appréciable d'évaluation à la municipalité qui a grandement besoin du produit de ses taxes pour réussir à donner un chemin de sortie convenable à chacun de ces nouveaux propriétaires.

Pour toutes ces raisons nous vous prions instamment, monsieur le Ministre de bien vouloir vous faire notre interprète auprès de l'Honorable Maurice Duplessis et des autres membres de son cabinet afin de régulariser cette situation qui n'est pas à l'avantage des locataires de terrains, ni de la municipalité et par le fait même n'aidera certainement pas le gouvernement.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à un avocat à savoir si un propriétaire est obligé de recevoir et conduire l'eau provenant d'un terrain voisin quand il y a possibilité de retourner cette eau sur le terrain d'où elle provient.

Adoptée

Il est résolu qu'une demande d'alevin soit faite en faveur du Lac Caribou, pour truite grise ou rouge, aussitôt possible, soit cet automne ou le printemps prochain.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Renald Leblanc, érochage du chemin	\$17.10
Jean-Paul Brassard, entretien de chemin	30.60
Réal Bélisle, Entretien de chemin	10.80

12-6-59



Maurice Brisson , entretien de chemin	\$10.80
Ovila Lejeune , " " "	20.80
Yvan Cédilotte , avec tracteur de ferme	66.25
William Galipeault, entretien de chemin hiver	65.00
Fernando Machabée , " " " " \$6,000.00	
Noel Décosse, Régistrateur, avis mutations	2.10
René Clot , entretien chemins	30.00
Oscar Saindon, avec tracteur de ferme	47.75
Émeric Bergeron, Bull-Dowzer , chemins "I"	70.00
Léo Leblanc , entretien chemins	1.50
Gérard Laurin, " " "	8.10
Daniel Brousseau " " "	28.80
Joseph Brousseau " " "	10.80
Zéphirin Brousseau " " "	14.40
Alexandre Terreault " " "	6.75
Joseph Terreault " " "	5.40
P.A. Forget et mdises , broche	10.46
Damien Davād , entretien de chemins	159.83
André Terreault, " " "	12.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit

levée.

Adoptée

*Georges Rodard*  
*Secrétaire Trésorier*

*Gaston Baudart*  
*Maire*

4-7-59

PROVINCE DE QUEBEC  
 COMTE DE LABELLE  
 CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session spéciale du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil ,le samedi quatre juillet mil-neuf-cent-cinquante-neuf, pour discuter des sujets, suivants, savoir; Ramassage des déchets.

Homologation de l'acte d'accord du cour d'eau du lac Chaud.

Règlement de taxe de commerce.

Et à laquelle session sont présents; ~~XXXX~~ monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Roger Bisson, Aldège David, Arthur Francoeur, fils, Napoléon Francoeur et Ovila Lejeune formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que l'acte d'accord ~~XXXXXXXXXX~~ signé par trois des intéressés du cour d'eau "Décharge du lac Chaud" et concernant un embranchement de la décharge du lac Chaud soit homologué par le Conseil.

Et que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture de Québec de bien vouloir se charger des travaux, ou plutôt de l'exécution des travaux à faire pour et au nom de la Corporation, et ce aux conditions mentionnées dans la lettre du 2 mai 1957 adressée à La Corporation par le Ministère.

Adoptée



Il est résolu que le ramassage des vidanges se fasse à l'avenir le lundi de chaque semaine durant les vacances au lieu de se faire le vendredi.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Chasse et de la Pêche de bien vouloir nous obtenir l'ensemencement en alevin ou truite grise pour une quantité d'au moins 10,000 cet automne ou au printemps prochain et qu'elle soit à l'extrémité Sud du Lac autant que possible.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Jean Terreault , entretien chemins	7.20
Aimé Laporte , avec camions <del>xx</del> gravier pour chemins	\$48.50
Joseph T erreault , entretien de chemins , clotures	13.05
Ovila Lejeune , " " " "	28.80
Joseph Saindon , " " " "	41.00

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 78 amendement le règlement numéro 77 Re; Taxe de commerce soit adopté ainsi qu'il suit, savoir;

#### REGLEMENT NO. 78

CONSIDERANT , que plusieurs plaintes ont été formulées au conseil concernant le taux de la taxe à être chargé aux personnes, sociétés, syndicats ou compagnies faisant affaires dans la municipalité et imposées par le dit règlement no. 77 .

CONSIDERANT; après reconsidérations de l'échelle de ces taux que les montants en sont trop élevés et qu'il y a lieu de se rendre aux demandes qui ont été faites au conseil , tant par les personnes en affaires que par les contribuables desservis par ces commerçants et plus particulièrement les résidents d'été qui se plaignaient de manque de services qui leur était habituellement fournit.

IL EST RESOLU; que le taux de la taxe mentionné aux articles , 2, 3, 4, 5, 6, 7 , 8 et 10 du règlement numéro 77 qui était de \$60.00 par année pour les personnes résidentes dans la municipalité soit réduit à \$20.00 par année, les nons résidents devant payer .50% de plus .

Le présent règlement sera publié et deviendra en force selon la loi.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

*Georges Godard*  
Secrétaire-Trésorier

Adoptée  
*Gaston Baudant*  
Maire

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



8-7-59

A une assemblée publique des contribuables de la municipalité du ~~xxxxxxx~~ ~~xxxxxxx~~ Canton de Joly, tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, à la salle municipale du Village de Labelle, le mercredi huit juillet mil-neuf-cent-cinquante-neuf à dix heure du matin à laquelle assemblée était présents plusieurs contribuables, pour procéder à la mise en nomination à la charge de Maire en remplacement de monsieur Gaston Baudart, sortant de charge, et aux charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs; Maurice Brisson, au siège no. 1, Ovila Lejeune au siège no. 2 et Aldège David au siège no. 3.

Advenant l'heure de dix heure de l'avant midi le président déclare l'assemblée ouverte et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme Maire du Canton Joly et comme conseillers municipaux aux sièges numéros 1, 2 et 3.

Il est proposé par monsieur Ovila Lejeune, secondé par monsieur Antonio Rudis.

Admis Que monsieur Gaston Baudart, mesureur de bois de Labelle, soit mis en nomination comme Maire du Canton de Joly.

Ovila Lejeune  
Signé; Antonio Rudis

Admis Il est proposé par monsieur Ovila Lejeune, secondé par monsieur Antonio Rudis que monsieur Aldège David soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 3.

Signé; Ovila Lejeune  
Antonio Rudis

Admis Il est proposé par monsieur Antonio Rudis, secondé par monsieur Ovila Lejeune que monsieur Joseph Brousseau, fils de Daniel soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 2.

Antonio Rudis  
Signé; Ovila Lejeune

Admis Il est proposé par monsieur Antonio Rudis, secondé par monsieur Ovila Lejeune que monsieur Maurice Brisson, cultivateur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 1.

Antonio Rudis  
Signé; Ovila Lejeune

Advenant l'heure de midi le président déclare l'assemblée close; ont été mis en nomination comme Maire du Canton Joly, monsieur



Gaston Baudart, et comme conseiller municipal au siège no. 1, monsieur Maurice Brisson, au siège no. 2, monsieur Joseph Brousseau, au siège no. 3 monsieur Aldège David .

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidat à élire aux dites charges ~~ixxxxx~~ je proclame élus par acclamation comme maire du Canton Joly, monsieur Gaston Baudart et comme conseillers municipaux, au siège no. 1, Monsieur Maurice Brisson, au siège no. 2, monsieur Joseph Brousseau et au siège no. 3 monsieur Aldège David.

*Georges Godard*  
Georges Godard

Président d'Élection

14-8-59

Je soussigné Gaston Baudart, ayant été élu ~~conseiller~~ Maire du Canton de Joly, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce quatrième jour du mois d'août mil-neuf-cent-cinquante-neuf.

*Georges Godard*  
Secrétaire-trésorier

*Gaston Baudart*  
Maire

Je soussigné Maurice Brisson, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 1, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce quatrième jour du mois d'août mil-neuf-cent-cinquante-neuf.

*Georges Godard*  
Secrétaire-trésorier

*Maurice Brisson*  
Conseiller ~~mairie~~ Municipal

Je soussigné Joseph Brousseau ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 2, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce quatrième jour de août mil-neuf cent cinquante-neuf .

*Georges Godard*  
Secrétaire-trésorier

*Joseph + Brousseau*  
Conseiller <sup>no</sup> Municipal

4-8-59



Je soussigné Aldège David, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly, au siège no. 3, jure que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce quatrième jour du mois d'août mil-neuf-cent-cinquante-neuf.

*Georges Godard*  
Secrétaire-trésorier

*Aldège David*  
Conseiller Municipal

14-8-59

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi quatorze août mil-neuf-cent-cinquante-neuf, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson, Joseph Brousseau et Napoléon Francoeur formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes des assemblées régulières et spéciales des 12 juin et 4 juillet 1959 soient adoptées et signées.

Adopté

Il est résolu que demande soit faite à la Coopérative d'Electricité des Laurentides de bien vouloir faire inspecter la ligne de distribution du Lac Labelle afin de remédier au changement de voltage qui est la cause de dommages causés aux moteurs et appareils électrique.

Adoptée

Il est résolu qu'un acte d'accord soit préparé pour être signé par messieurs Léon Cédilotte et Maurice Labonté concernant un cour d'eau situé sur les deux propriétés.

Adoptée

Il est résolu que les personnes suivantes soient recommandées pour conduire les travaux de chemins suivants acotrois accordés par le Ministère de La Colonisation;

Chemin du rang "A" Canton Joly	Jean-Paul Brassard
Montée Brassard	Damien David
Rang "H" et rang "I" (lac Bélanger)	" "
Montée Miljours	Roger Bisson





14-8-59

Que le nom de ces personnes soit transmis à monsieur Roméo Allard inspecteur du Ministère de La Colonisation et que demande lui soit aussi faite de bien vouloir porter à \$800.00 l'octroi accordé pour la Montée Brassard en diminuant de \$300.00 l'octroi accordé pour le chemin du lac Bélanger, parce qu'il y a plus de travaux à faire sur le chemin de la montée Brassard.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Conseil du Comté de Labelle de bien vouloir faire pression auprès du Ministère de La Colonisation dans le but d'obtenir un octroi d'au moins \$2,000.00 pour la reconstruction de deux ponts devenus très dangereux pour la circulation sur le Chemin Chapéau dans les Cantons Marchand et La Minerve et Joly. attendu que demande à été faite depuis deux ans au Ministère de La Colonisation par le Comté et que rien n'a encore été fait.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Fernand Lafontaine, candidat de l'Union Nationale dans le Comté de Labelle de bien vouloir nous accorder une entrevue soit à Labelle ou à Ste-Véronique pour discuter avec lui de divers problèmes concernant notre municipalité plus particulièrement concernant l'amélioration et l'entretien de nos chemins.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Damien David , entretien de chemins	\$54.70
Edgar Leblanc " " "	8.10
Renald Leblanc " " "	32.00
Edouard Léonard Evaluation	16.00
Damien David "	16.00
Emilien Charette "	16.00
Georges Godard & Repas, transport	40.12
Emilien Charette ,entretien de chemins	11.70
Germain Godard, érochage	19.80
Jean-Paul Brassard, entretien de chemins	9.00
Louis A mads1 " " "	20.70
Noel Décosse, régistrateur, avis de mutations	1.60
J.A. Moreau , Bull Dowzer et transport par camion tuyau	90.00
Les Produits Ciment L'Annonciation , tuyau calvette	115.69
Corporation du Comté de Labelle , taxe pour 1959	375.00

A doptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard*  
Secrétaire Trésorier

*Gaston Boudart*  
Maire

18 -9-59



A une session spéciale du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi dix-huit septembre mil-neuf-cent-cinquante-neuf, régulièrement convoquée par le secrétaire pour discuter des sujets suivants, savoir;

Homologation du rôle d'évaluation

Acceptation des Comptes

Assistance Publique

Annexion de territoire

Et à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Roger Bisson, Joseph Brousseau, Aldège David, Arthur Francoeur, fils et Napoléon Francoeur, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire .

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre août mil-neuf-cent-cinquante-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à monsieur Fernand Lafontaine, député du Comté à Québec de bien vouloir nous obtenir le rechargement en gravier concassé du chemin de ceinture sur les lots 25 à 31 inclusivement du rang "H" et 29 du rang "G"; et ce alors que le concasseur de pierre de la Cie . H. J. O'Connell sera installé à Labelle pour recharger la route Labelle-La Macaza; parce que ce chemin étant le plus important de la municipalité après les routes, à été reconstruit il y a six ans, que le gravier est usé et que nous n'avons pas dans la région de bon gravier pour le recouvrir sans qu'il soit passé au casse-pierre,

Et que demande soit aussi faite au Député de bien vouloir nous obtenir un autre octroi de \$500.00 du Ministère de La Colonisation pour le rang "A" dans le but de remplacer celui que nous avons obtenu cette année et qui fut dépensé par erreur, dans les limites du Village pour une grande partie.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accepte le détournement ou le déplacement du chemin sur les lots numéros 40 et 41 du rang T Canton de Labelle de façon à éloigner le chemin du lac, à condition que ce chemin soit remis dans le même état au moins que le chemin actuel et que les travaux pour reconstruire ce chemin en l'éloignant du lac des Sucrieries soient à la charge des intéressés propriétaires des lots 40 et 41 du rang T.

Adoptée



18-3-59

Il est résolu unanimement que ce conseil appuie la requête soumise par un groupe de propriétaires du Canton de Marchand demandant l'annexion à cette municipalité d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Marchand mentionnée à la requête; et le conseil prie l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir se rendre à la demande contenue dans cette requête pour le 1er janvier 1960 prochain.

Cette requête fait suite à la visite de l'inspecteur du Ministère des Affaires Municipales, monsieur Sasseville le printemps dernier lequel a visité les lieux en faisant son enquête.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à la police provinciale dans le comté de Labelle de bien vouloir intensifier les recherches dans le but de retracer Orient Paradis qui a déserté sa famille et qui est accusé de refus de pourvoir depuis plus d'un an.

Adoptée

Il est résolu que le conseil accepte le placement des enfants de madame veuve Lucien Terreaux par le Service Social du Diocèse de Mont-Laurier, la municipalité étant chargée de sa part des frais de pension de ces enfants.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation tel que dressé par les estimateurs pour les années 1959-1960 et 1961 soit homologué sans amendements.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ministère des Terres & Forêts, copie de plan de Joly	\$3.00
Lauréat Bernard, charroyage de gravier, lac des Sucrieries	40.00
Aimé Laporte, charroyage de gravier au lac Labelle	16.00
Joseph Brousseau, entretien de chemin	4.00
Daniel Brousseau, " " "	1.80
P. A. Forget. Clou " " "	2.04

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée

Adoptée

*Geo Rodard*  
Secrétaire-Trésorier

*Gaston Boudart*  
Maire

13-11-59

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi treize novembre mil-neuf-cent-cinquante-neuf à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson, Joseph Brousseau, et Aldège David formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée spéciale du dix-huit septembre mil-neuf-cent-cinquante-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec si le Département acceptera de donner suite à la requête de demande d'annexion d'une partie de territoire appartenant à la municipalité de La Macaza dans le Canton de Marchand pour être annexé à la municipalité du Canton de Joly après que les formalités requises auront été remplies.

Et ce parce que le conseil de cette municipalité ne voudrait pas faire préparer un plan et une description technique par un arpenteur-géomètre pour cette partie de territoire à annexer et ensuite se voir refuser l'annexion après avoir fait ces déboursés même si les trois quart des propriétaires de ce territoire ont signés la requête.

Adoptée

Il est résolu que un vote de remerciements soit adressé à l'Honorable Paul Sauvé, Premier-Ministre de La Province, à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de La Voirie de même que à monsieur Fernand Lafontaine, député du comté pour avoir bien voulu augmenter de façon substantielle le montant de la subvention payé aux municipalités de la Province pour l'entretien des chemins d'hiver.

En se rendant à la demande faite dans ce sens par l'Union des Conseil de Comté, le gouvernement contribué à améliorer le 'état financier de nos municipalités rurales, plus particulièrement, qui étaient lourdement chargés à cause du montant à payer chaque année pour l'entretien de ces chemins municipaux qui s'étendent sur un grand nombre de milles dans nos municipalités de Cantons.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Québec de bien vouloir faire réparer le printemps prochain le pont construit par le Département il y a quelques années sur le ruisseau Noir dans notre municipalité, sur le lot no. 35 du rang "H" dont le pontage est en mauvais état.

Adoptée



13-11-59

Il est résolu que le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver de cette municipalité soit accordé à monsieur Fernando Machabée pour les années 1959-60, 1960-61 et 1961-62 pour le prix de (\$175.00) cent-soixante et quinze piastres le mille payable à la fin de chaque saison d'entretien aussitôt que la corporation aura reçu le paiement de la subvention accordée par le Ministère de La Voirie à cette fin et basée sur le nombre de milles acceptés et payés par le Département.

Dans le nouveau contrat il devra être inclus la sablage des côtes, courbes et autres endroits dangereux pour la circulation de même que de la surveillance de l'écoulement des eaux lors de la fonte des neiges.

Le contrat à être signé par monsieur Fernando Machabée avec cette Corporation annule et remplace celui qui fut signé l'an dernier et comprendra tous les chemins inclus dans le contrat de l'an dernier et en plus le chemin conduisant du Village de Labelle au lac Mitchell dans le Canton Marchand, soit  $3\frac{1}{2}$  de plus pour un grand total de 53 milles environ.

Adoptée

Il est résolu que des travaux soient exécutés avec un bull-dowzer dans le chemin conduisant chez monsieur Edgar Leblanc et traversant les lots 26, 25, 24 et 23 du rang "H" afin de rendre ce chemin plus facile à entretenir durant l'hiver.

Adoptée

Il est résolu que le conseil accepte de faire transporter de la pierre du concasseur dans l'ébouli sur le terrain de monsieur Léon Cédilotte près du chemin, il est entendu que le conseil n'aura à payer que la différence du chemin entre le Village et l'ébouli, soit environ \$1.00 par voyage.

Adoptée

Il est résolu que du gravier soit charroyé dans le chemin conduisant chez monsieur Réal Bélisle, Damien David dans la côte près de chez Monsieur Maurice Brisson et autres endroits où il est absolument nécessaire d'en poser cet automne dans le but de prévenir un arrêt de la circulation le printemps prochain par des trous impassables.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$60.00 soit payée par le conseil sur les frais funéraires de feu Euclide Boissie, La Commission des Allocations Sociales du Québec payant \$55.00 et qu'il soit réclamé la somme de \$50.00 de monsieur Armand Rock et de la famille de monsieur Boissie pour payer la différence restant à payer sur ce compte.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Ramassage des Vidanges ; Lac Labelle , Eté 1959;

Henri Terreault	\$200.00
Oscar Saindon	200.00
Ministère de L'Agriculture , Cour d'eau "Décharge du Lac Chaud"	200.00

13-11-59



Ernest Alarie , Intérêts sur emprunt , 6 mois	\$24.00
Renald Leblanc, entretien chemin (érochage)	4.50
Damien David , " "	32.25
Eméric Bergeron , " " Bull et camion	20.00
Hopital Ste-Justine, 3-ième versements	25.00
Hopital Ste-Jeanne D'Arc , Ambulance Mme. Alimpy Hatclatchaw	10.00
Geoffroi Huber , répartition cloture de chemin	10.00
A imé Laporte , charroyage de gravier, camions	18.00
Emilien Charette, entretien de chemins	42.30
Félix Martel, creusage fossés sur lot 15 rang A	6.80
Aurèle Dauphin , " " " " " "	8.00
Noel Décosse, Régistrateur , avis mutations	3.70
Librairie Fernand Pilon, papeterie de bureau	7.09
Daniel Brousseau , Entretien chemins	10.55
Adélarde Brunet , " "	2.50
Joseph Brousseau , " "	6.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

*Georges Godard*  
*Secrétaire-Trésorier*

*Gaston Baudart*  
*Maire*

8-1-60

PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE LABELLE  
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi huit janvier mil-neuf-cent-soixante, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Joseph Brousseau et Arthur Francoeur, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du treize novembre mil-neuf-cent-cinquante-neuf soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que le grédeur de la municipalité soit transformé en posant des roues d'automobiles à l'arrière après avoir enlevé les 2 roues et poser un ajustement à l'avant pour être adapté à un trateur de ferme ordinaire.

Adoptée